

Service social



Bilan des réformes

Hector Ouellet

Bilan des réformes
Volume 41, Number 2, 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/706566ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/706566ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

École de service social de l'Université Laval

ISSN

1708-1734 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Ouellet, H. (1992). Bilan des réformes. *Service social*, 41(2), 3–5.
<https://doi.org/10.7202/706566ar>

A V A N T - P R O P O S

Bilan des réformes

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres domaines de l'activité publique, et en particulier dans celui de l'éducation, le domaine de la santé et des services sociaux, au Québec, se soumet régulièrement à ce large examen de conscience que constitue la commission d'enquête. En découlent des projets de réforme habituellement très ambitieux de réorganisation.

Le présent numéro thématique a pour objectif de faire, sous divers angles, un bilan des réformes qui ont été entreprises dans le domaine de la santé et des services sociaux, au Québec, au cours des vingt-cinq dernières années.

Quelle est la signification du phénomène commission d'enquête ? Comment se situent, dans un contexte canadien, ces réformes de la politique sociale québécoise ? Quels en sont les enjeux fondamentaux ? Telles sont les questions qui structurent ce bilan.

Celui-ci est introduit par un article de portée générale qui nous livre une réflexion sur le sens et la signification de l'utilisation de la commission d'enquête, comme processus de formulation et de développement des politiques sociales. Tout en retraçant brièvement les origines de cette pratique des commissions d'enquête et en y situant les commissions Castonguay-Nepveu et Rochon, Bergeron et Lemieux feront valoir que les rapports des commissions d'enquête ont, dans les faits, tout autant pour objet ou pour effet de traduire

et de refléter un état de la pensée à un moment donné dans l'histoire d'un État que de déterminer l'évolution de cette pensée.

Deux articles suivent qui, chacun à leur façon, nous présentent le contexte dans lequel se développe la politique sociale québécoise, contexte qui explique une part essentielle de l'évolution de cette politique sociale et que le discours habituel néglige trop souvent. Yves Vaillancourt nous présente d'abord un bilan du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) au cours des années 1966-1981, en mettant l'accent sur l'impact de ce programme fédéral sur le développement des programmes québécois de sécurité du revenu et de services sociaux. Cet auteur fait valoir que la politique sociale canadienne est loin d'avoir un effet neutre sur le développement de la politique sociale québécoise.

Jean-Pierre Bélanger abordera sous un angle différent cette même question. Tout en replaçant le rapport de la Commission Rochon dans une perspective historique, il insistera particulièrement sur la préoccupation qui aura probablement été la plus déterminante pour l'existence des commissions Castonguay-Nepveu et Rochon : celle du financement et du contrôle des dépenses du système de santé et de services sociaux.

Gérard Bélanger continuera sur le même objet. Après avoir rappelé les décisions gouvernementales prises depuis vingt ans pour limiter la croissance des dépenses pour les soins de santé, il posera la question du réalisme du projet de décentralisation des décisions dans un contexte où le financement demeure centralisé.

Bozzini et Bourgault aborderont le second enjeu majeur des réformes de la santé et des services sociaux au Québec, celui de la décentralisation. Après avoir retracé et commenté l'évolution de cette idée de la décentralisation depuis le rapport Castonguay-Nepveu, les auteurs en arrivent à spécifier les trois « tests de vérité » de la réforme Côté : la nature de la réglementation qui découlera du chapitre 42 des lois du Québec, la nature des premières règles budgétaires à être produites ainsi que la nature et l'ampleur des transferts d'effectifs du MSSS vers les régions.

Les réformes québécoises de la santé et des services sociaux ont constamment présenté un troisième enjeu comme tout à fait fondamental : celui du communautaire. Nous avons voulu aussi faire le point sur cette question. Deux auteurs l'abordent. Jacques Caillouette tentera d'abord de clarifier cette notion du communautaire en allant jusqu'à suggérer les paramètres qui doivent la définir. C'est à partir de ces paramètres qu'il présentera les ambivalences des orientations de l'État quant à cette question.

Gérald Doré, finalement, centrera sa réflexion sur l'organisation communautaire. Il en retracera l'histoire, des origines ecclésiastiques et dans le cadre de la profession du service social jusqu'au « néo-bénévolat » actuel.

Nous aurons ainsi couvert ce qui nous est apparu comme les cinq questions essentielles au développement des politiques sociales québécoises : l'utilisation de la commission d'enquête comme mécanisme privilégié de développement des politiques sociales, l'influence sur la politique sociale québécoise des orientations fédérales, la question du financement et le contrôle des dépenses, l'enjeu de la décentralisation et les orientations vers le communautaire.

Hector OUELLET